

25 mar 2016 -15:00

Appartient à Conseil des ministres du 25 mars 2016

Normes d'aptitude à la conduite des conducteurs souffrant d'apnée du sommeil

Sur proposition de la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé que soit soumis au Comité de concertation un projet d'arrêté royal qui transpose en droit belge la directive européenne 2014/85 modifiant les normes d'aptitude à la conduite des conducteurs souffrant d'apnée du sommeil. Le projet est soumis au Comité de concertation afin de trouver un accord avec les Régions.

Le projet modifie l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, qui reprend les normes minimales relatives à l'aptitude physique et psychique à la conduite. Le projet transpose la directive européenne et prévoit que les conducteurs ou candidats-conducteurs atteints par un syndrome d'apnée du sommeil modéré ou sévère sont inaptes à la conduite. Toutefois, ils peuvent être déclarés aptes après l'introduction d'un traitement efficace, sous conditions d'un suivi médical approprié et d'une thérapie suivie fidèlement.

Le projet sera inscrit à l'ordre du jour du Comité de concertation du 18 avril 2016. A défaut d'accord, la décision finale revient au Conseil des ministres fédéral.

Projet d'arrêté royal transposant la directive 2014/85/UE de la Commission du 1er juillet 2014 modifiant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil relative au permis de conduire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale
des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique